

Service instructeur
Service Prospective et Aménagement

N° CP-2011-11-5-4

Service consulté

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TECHNOPORT DES TROIS
FRONTIÈRES
PARTICIPATION POUR L'ANNÉE 2011**

Résumé : Le budget 2011 du Conseil Général prévoit un crédit de 26 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Il est proposé d'autoriser le versement de la participation départementale de 26 000 € sollicitée au titre de l'exercice 2011.

Le Département du Haut-Rhin est membre, avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS, du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la sablière situés à l'Est de l'A 35, à l'ouest de la ligne de chemin de fer Mulhouse - Bâle, au sud de la D12b et au nord de la RD 105.

Le budget primitif 2011 du comité syndical s'équilibre à 321 651,95 € en fonctionnement (contre 263 723,82 € en 2010) et à 844 908,71 € en investissement (contre 760 746,61€ en 2010).

Le budget d'investissement se décompose essentiellement en acquisition de terrains en vue de parfaire la maîtrise foncière des terrains évoqués ci-dessus, pour un montant de 767 408,71 €, et de remboursement d'emprunt pour un montant de 51 000€ (2011, dernière année de remboursement d'emprunt pour les terrains).

Les membres du Syndicat Mixte contribuent pour partie aux charges de fonctionnement, et leur participation est statutairement répartie de la façon suivante : 40 % pour le Département, 30 % pour la Communauté de Communes et 30 % pour la Ville.

La participation des membres aux charges de fonctionnement s'élève en 2011 à 65 000 €, ce qui porte la participation départementale à 26 000 €, montant identique à celui attribué depuis 2008 et conforme à notre engagement statutaire.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder le versement d'une participation de **26 000 €** au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières pour l'année 2011,

- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 71, nature 6561 programme F715 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER